



Catalogue des cols de Suisse et du Liechtenstein Edition 2024



CLUB DES CENT COLS

www.centcols.org

Réalisation :	Pierre Mai	Cent cols 4906
	Christian Binggeli	Cent cols 5900
	Bernard Besson	Cent cols 550
	Patrick Schleppi	Cent cols 5845
	Arthur Ruchti	Cent cols 4920
	Michel Boni	Cent cols 3848
	Albert Bittel	Cent cols 5324
	Bernard Gottofrey	Cent cols 3271

Recherche des cols de Suisse et du Liechtenstein

Suche von Pässen der Schweiz und des Fürstentums Lichtenstein

Ricerca dei colli della Svizzera e del Liechtenstein

Searching passes in Switzerland and Liechtenstein

Critères de définition des cols

Ils n'ont jamais varié et sont depuis 1972 ceux du règlement originel du « Club des Cent Cols ».

Nous ne prenons en compte que les passages dont le nom est nommé comme ci-dessous. Ils doivent être mentionnés sur une carte de Swiss Topo (Office fédéral de topographie), les cartes reconnues, guides (CAS), encyclopédies (DGS), etc... ou matérialisés par un panneau directionnel et /ou sommital.

Merkmale zur Bestimmung von Pässen

Diese sind im Original des Reglements vom "Club des Cent Cols" beschrieben und bleiben weiterhin unverändert. In Betracht kommen die Übergänge mit Namen die sich in der nachfolgenden Liste befinden. Diese müssen auf den Karten von Swiss Topo (Bundesamt für Landestopographie), andere anerkannte Karten, Führer (SAC) oder Lexika (GLS) erwähnt sein. Namen auf einem Wegweiser und /oder einem Schild auf dem Übergang können auch gültig sein.

Criteri di definizione dei colli

Non sono mai stati cambiati e, dal 1972, sono quelli del regolamento originale del « Club des Cent Cols ».

Prendiamo in considerazione unicamente i passaggi dove il nome è nominato come di seguito. Essi devono essere menzionati su una carta di SwissTopo (Ufficio federale di topografia), le carte riconosciute, guide (CAS), enciclopedie (DGS) ecc.; o materializzati da un cartello direzionale e/o indicando la cima.

Criteria defining passes

These criteria, unchanged since 1972, and are those of the original rules of the "Club des Cent Cols." Only passes bearing a name from the list below are considered. The name must be indicated on a map of SwissTopo (Federal Office of Topography) or on another recognised map, guide (SAC) or lexicon. It may also be written on a signpost indicating either a direction or a location.

Cols limitrophes :

Les cols limitrophes à deux cantons ne sont cités qu'une seule fois, dans le canton ayant la lettre de l'alphabet la plus basse. Ex : Le col du Lucomagno limitrophe entre le canton des Grisons (GR) et du Tessin (TI) apparaît dans le canton des Grisons, avec la mention "TI" dans la colonne "limitrophe" il ne figure pas à nouveau dans le canton du Tessin (TI).

Pässe auf Grenzen

Anliegende Pässe zwischen zwei Kantonen werden nur einmal erwähnt und zwar im Kanton mit der Anfangsbuchstabe die zuerst im Alphabet vorkommt, Z.B. kommt der Lukmanierpass in der Liste des Kantons Graubünden, weil er sich zwischen den Kantonen Graubünden (GR) und Tessin (TI) befindet. Dort wird er mit einem "TI" im Feld "limitrophe" als angrenzend zum Tessin vermerkt. So wird er in der Tessiner Liste nicht mehr erwähnt.

Colli limitrofi:

I colli limitrofi a due cantoni sono citati solo una volta, nel cantone avendo la lettera dell'alfabeto la più bassa. Esempio: Il colle del Lucomagno, limitrofo tra il cantone dei Grigioni (GR) e del Ticino (TI) appare nel cantone dei Grigioni con la menzione "TI" nella colonna "limitrofo" e non figura di nuovo nel cantone Ticino (TI).

Passes on borders:

Passes on borders between cantons are listed under the canton which initial letter comes first in the alphabet. For example, Pass Lucmagn belongs to the list of Grisons (GR) because it lies on the border between this canton and the canton Ticino (TI). It is noted "TI" in the field "limitrophe" to indicate this fact. It is therefore not further mentioned in the list for the canton Ticino itself.

Abréviations utilisées pour les cantons suisses

<i>Nom du canton</i>	<i>Abréviation</i>	<i>Nom du canton</i>	<i>Abréviation</i>
Argovie	AG	Nidwald	NW
Appenzell Rhodes-Intérieures	AI	Obwald	OW
Appenzell Rhodes-Extérieures	AR	St-Gall	SG
Berne	BE	Schaffhouse	SH
Bâle-Campagne	BL	Soleure	SO
Bâle-Ville	BS	Schwyz	SZ
Fribourg	FR	Thurgovie	TG
Genève	GE	Tessin	TI
Glaris	GL	Uri	UR
Grisons	GR	Vaud	VD
Jura	JU	Valais	VS
Lucerne	LU	Zoug	ZG
Neuchâtel	NE	Zürich	ZH



© 2007. Office fédéral de topographie. Tous droits réservés

© 2007. Bundesamt für Landestopografie. Alle Rechte vorbehalten

Abréviations utilisées pour les pays

Principauté du Liechtenstein	LI	Autriche	AT
Italie	IT	France	FR
Allemagne	DE	Suisse	CH

Identifications des cols:

Les cols sont identifiés par le pays, leur canton et l'altitude initiale du col lorsqu'il a été ajouté au catalogue. Si l'altitude est corrigée dans une édition ultérieure, le code restera le même, mais la colonne « Alti » (altitude) changera.

Identifizierung der Pässe:

Die Pässe sind mit dem Land, Kanton und der Höhe identifiziert.

Par exemple : **CH-VD-1447** Col du Marchairuz

CH = Pays
VD = Canton
1447 = Altitude du col

Si plusieurs cols ont la même altitude, l'altitude est accompagnée d'un suffixe pour les différencier.

Par exemple :

CH-VS-2097**a** : Col de Chaudin

CH-VS-2097**b** : Pas de la Chaux des Rosés

Entête	Contenu	Format, syntaxe et explications
Section universelle, en bleu		
Code	Code unique du col	pp-dd-nnnnn; <ul style="list-style-type: none">• pp Code de pays ISO-3166 à 2 caractères, CH pour la Suisse. Majuscules.• dd Code de subdivision politique à 2 caractères (canton), p. ex. VS pour le canton du Valais.• nnns Numéro de col, initialement l'altitude du col en mètres, 4 chiffres avec zéros à gauche, suivi si nécessaire d'une lettre minuscule en suffixe pour différencier les cols ayant la même altitude. P.ex. 0045, 2137a, 0986b Note 1: Si l'altitude d'un col change par la suite, son numéro ne changera pas. Note 2: Un col est toujours répertorié sous la subdivision politique dont le code est le plus petit par ordre de classement.
Nom Complet	Nom complet du col	1. La case Nom complet ne contient qu'une expression par exemple col du Marchairuz ; cependant, si le col a des alias, chaque alias est saisi dans la case Alias .
Alias	Alias	1. La case Alias contient tous les alias, chaque alias est saisi dans la même case et séparé de l'alias précédent par un retour de ligne dur (Ascii 10).
Nom court	Nom court	1. La case Nom court contient uniquement le nom, par exemple Marchairuz .
Altitude	Altitude du col, en mètres	Syntaxe: un nombre entier positif de 2 à 4 chiffres.

Documents		Lien vous amenant sur une carte interactive et d'autres documentations, comme des photos de panneaux, etc.
Accès	Cotation des routes	Indications et tuyaux sur les types, numéros et conditions des routes et sentiers menant au col. S = sentier R = chemin non goudronné (largeur d'une voiture) Les indices des pistes sont complétés par une numérotation permettant de situer le degré de difficulté suivant le barème ci-après : route routier S1 cyclable S2 poussage aisé S3 poussage difficile S4 portage S5 acrobatique S muletier non chemin et non côté
Type	Degré de difficulté	Indice de difficulté résumant la cotation de la colonne. 0 : route 10 : piste 15 : sentier 20 : hors piste ou sentier
Diff	Degré de difficulté	Indice de difficulté résumant la cotation de la colonne (Route). 0 : routier 1 : cyclable 2 : poussage aisé 3 : poussage difficile 35 : chemin non côté 40 : portage 50 : acrobatique 99 : pas de chemin ni de sentier
Lim	Pays et subdivision, ou col étranger limitrophe au col local	<ul style="list-style-type: none"> • Quand un col est limitrophe à une autre subdivision du même pays (canton), on ne met que le code de la subdivision, (p. ex. VD) quand un col du canton de Fribourg est limitrophe Vaud. • Quand un col est limitrophe à un autre pays, on met le code du pays voisin et son code de subdivision: Par exemple, IT pour un col qui est limitrophe avec l'Italie. Si, en plus, le pays voisin est répertorié dans un catalogue officiel CCC, on met le code complet du col dans ce catalogue, par exemple, FR-74-1370 pour un col limitrophe au département de la Haute-Savoie en France.
Exclusions	Cols à ne pas déclarer simultanément.	Certains cols peuvent être franchis par deux passages différents, l'un étant le col géographique, l'autre étant un tunnel. Il s'agit du même col, franchissable par deux passages différents. Chaque passage a un code unique, mais il convient de n'en déclarer qu'un seul des deux, soit le passage géographique, soit le tunnel, mais pas les deux. Dans de tels cas, la colonne Exclusions du passage tunnel indique le code du passage géographique, et vice-versa.
Section locale, en jaune (Suisse)		
OFT 25	Numéro de carte	Numéro de carte de l'OFT au 1:25 000ème
OFT 50	Numéro de carte	Numéro de carte de l'OFT au 1:50 000ème

OFT100	Numéro de carte	Numéro de carte de l'OFT au 1:100 000ème
Abscisse	Abscisse	Coordonnées à six chiffres d'ouest en est Il est possible de faire une recherche approximative en prenant les trois premiers chiffres de la colonne Abs. qui correspondent aux lignes verticales et les trois premiers chiffres de la colonne Ord. qui correspondent aux lignes horizontales des cartes de l'OFT aux 1 :25000, 1 :50000 ou 1 :100000.
Ordonnée	Ordonnée	Coordonnées à six chiffres du sud au nord

Section universelle, en bleu

WGS84 Lon D	Longitude géographique	Longitude du col en degrés décimaux à l'est ou à l'ouest de Greenwich sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS.
WGS84 Lat D	Latitude géographique	Latitude du col en degrés décimaux au nord de l'Équateur sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS.
WGS84 Lon S	Longitude géographique	Longitude du col en degrés, minutes et secondes à l'est ou à l'ouest de Greenwich sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS.
WGS84 Lat S	Latitude géographique	Latitude du col en degrés, minutes et secondes au nord de l'Équateur sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS.
UTM Z	Fuseau UTM	Fuseau UTM sur le référentiel WGS84 (toujours 32 pour la Suisse).
UTM E	Abscisse UTM	Abscisse UTM sur le référentiel WGS84, utilisable soit directement sur les GPS et logiciels de géolocalisation, soit sur des cartes papier quadrillées en UTM. Format kkk mmm
UTM N	Ordonnée UTM	Ordonnée UTM sur le référentiel WGS84, utilisable soit directement sur les GPS et logiciels de géolocalisation, soit sur des cartes papier quadrillées en UTM. Format kkkk mmm
Sources		Indique de quelle façon le col a été découvert et s'il existe un panneau.

Section locale, en jaune (Suisse)

Topos - Randonnées permanentes		Cette nouvelle colonne est réservée pour toute remarque sur un col en particulier. On y trouve désormais une indication lorsque le col en question fait partie d'une randonnée permanente du club, ou qu'il est cité sur un des guides Topo. Ce sont les mentions RP (en vert) et Topo (en magenta).
---------------------------------------	--	--

Section universelle, en bleu

Remarques	Remarques diverses	Interdiction !! Passage à 20 % au nord HS 50 m dans le pré Etc.
Suivi	Date de la dernière modification.	2019 : ajout 2023: mod. Accès

<http://www.swisstopo.ch>

Pour toute information complémentaire, nouveaux cols ou erreurs constatées dans les listes merci de contacter cols@centcols.org

Für weitere Informationen, mangelnde Pässe oder festgestellte Fehler in den Verzeichnissen wenden Sie sich bitte an den Koordinator : cols@centcols.org